Nations Unies S/2020/514

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 8 juin 2020 adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix; du général de corps d'armée Dennis Gyllensporre, commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; du général de corps d'armée Shailesh Tinaikar, commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; et de la générale de brigade Maureen O'Brien, commandante adjointe de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud (au nom des trois pays africains qui sont membres du Conseil de sécurité – le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie – ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies tenue le jeudi 4 juin 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*signé*) Nicolas **de Rivière**

20-07649 (F) 110620 100720

Annexe I

Exposé de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix

[Original : anglais et français]

Je suis heureux d'ouvrir cette séance du Conseil de sécurité consacrée au maintien de la paix, avec la participation de certains chefs des composantes militaires des opérations de maintien de la paix. Je serai bref, car l'objectif de cette séance est avant tout de permettre au Conseil de sécurité de bénéficier de l'expérience et de l'analyse des chefs des composantes militaires concernant leurs efforts pour mettre en œuvre les mandats qui leur sont confiés. La présente séance d'information se tient désormais une fois par an au mois de juin, et même si les défis liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous ont amenés à reporter la traditionnelle Conférence annuelle des chefs des composantes militaires, nous nous félicitons de cette occasion qui continue d'être donnée à certains de nos commandants de force de partager leurs points de vue avec le Conseil de sécurité.

Le monde est confronté aux défis de la COVID-19, et il en va de même du maintien de la paix. Il y a quelques jours, nous avons célébré la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et rendu hommage aux femmes et aux hommes qui servent dans les opérations de paix à travers le monde. Au cours des derniers mois, ces soldats de la paix – civils, policiers et militaires – ont tous fait preuve de dévouement et d'engagement en continuant à remplir au mieux leur mandat en dépit des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19.

Nous avons également honoré la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice ultime en servant sous le drapeau bleu. Ce jour-là, nous avons été attristés par le décès, pour la première fois, de deux de nos collègues de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui ont succombé à la COVID-19. Aujourd'hui plus que jamais, nous leur rendons hommage et leur exprimons notre gratitude pour le sacrifice fait au service de la paix.

Au cours des derniers mois, les opérations de maintien de la paix ont démontré leur capacité d'adaptation au nouveau contexte imposé par cette pandémie. Notre riposte a visé quatre objectifs principaux : premièrement, protéger notre personnel et sa capacité de poursuivre les opérations critiques; deuxièmement, enrayer la propagation de la COVID-19 et atténuer ses effets; troisièmement, aider les autorités nationales dans leur réponse; et, quatrièmement, protéger les communautés vulnérables, tout en mettant en œuvre les mandats.

Les membres du Conseil entendront le commandant de la force de la MINUSMA, le général de corps d'armée Dennis Gyllensporre; le commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le général de corps d'armée Shailesh Tinaikar; et la commandante adjointe de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, la générale de brigade Maureen O'Brien, nous parler de ces différents aspects.

Chacune de ces composantes militaires a pris des mesures appropriées et s'est adaptée à sa manière, en tenant compte des contextes dans lesquels elle opère et des besoins et priorités sur le terrain. Cependant, elles l'ont toutes fait avec la même volonté d'empêcher la propagation de la COVID-19 et de continuer à mener à bien leur travail vital pour la paix et la sécurité, qu'il s'agisse de soutenir un processus politique ou d'observer un cessez-le-feu, de protéger les civils ou d'appuyer le renforcement des capacités et les autorités nationales.

Dans cet esprit, l'initiative « Action pour le maintien de la paix » reste le cadre d'organisation adéquat pour orienter le renforcement du maintien de la paix des Nations Unies. En raison de la pandémie, nous avons redéfini l'ordre de priorités des activités afin de mettre l'accent sur des objectifs précis que nous pouvons, et devrions, atteindre dans les prochains mois. Nous poursuivons également la mise en œuvre des plans d'adaptation des forces au sein de la MINUSMA et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, car ils sont indispensables à notre efficacité opérationnelle et font partie intégrante de l'Action pour le maintien de la paix.

Je tiens à remercier les trois commandants de force présents à cette séance de leur action sous le drapeau bleu et, à travers eux, tous leurs collègues, ainsi que les femmes et les hommes qui servent dans nos composantes militaires.

Annexe II

Exposé du général de corps d'armée Dennis Gyllensporre, commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

[Original : anglais et français]

Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma gratitude au Conseil de sécurité de m'avoir permis de m'adresser à lui et de lui faire part de mon point de vue sur la situation au Mali et au sein de la Mission intégrée multidimensionnelle des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je suis commandant de la force de la MINUSMA depuis près de deux ans, et je suis fier de ce que la Mission a accompli pendant mon séjour ici.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2020/476) pour la période allant jusqu'au 2 juin vient d'être publié. De toute évidence, il subsiste de nombreux défis, mais plusieurs progrès sont à noter dans le domaine de la sécurité.

Le déploiement de l'armée reconstituée et l'intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes de soldats des groupes armés coopérant à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, représentent un jalon essentiel vers la représentation de l'État dans le nord du Mali et la mise en œuvre de l'Accord. Le premier échelon, composé d'un noyau de trois bataillons et d'une compagnie, a été déployé. À Gao et à Tombouctou, la MINUSMA a remis aux forces armées maliennes les sites dits du Mécanisme opérationnel de coordination, les unités reconstituées menant désormais les patrouilles et les opérations de sécurité de base. Cependant, le déploiement symboliquement important du dernier élément à Kidal a été interrompu en raison de désaccords. La MINUSMA mène actuellement des négociations au sein de la Commission technique de sécurité et nous sommes prêts à escorter cette unité jusqu'à Kidal, mais aucune décision n'a encore été prise.

La poursuite du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration doit reprendre le 5 juin, suite à un accord conclu au cours d'une réunion de la Commission technique la semaine dernière. Cet accord permet désormais l'affectation de groupes armés coopérant à l'application de l'Accord, y compris les deux factions de la coalition de la Plateforme, ainsi que la mise en œuvre de mesures de lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les sites du Mécanisme opérationnel de coordination.

Le 17 mai, une unité des forces armées maliennes de la taille d'une compagnie s'est redéployée à Labezanga. Il s'agit d'une étape importante pour assurer la sécurité de la population locale et rétablir l'autorité de l'État dans la région des trois frontières. Ce redéploiement a une valeur symbolique importante, car il s'agit de l'un des trois camps dont les forces armées maliennes se sont retirées à la fin de l'année dernière. Depuis lors, la MINUSMA assure la sécurité dans la région.

Dans le cadre d'un effort à l'échelle de la Mission, nous nous sommes principalement concentrés sur la protection des civils. La force a répondu à plusieurs attaques et alertes de menace, en envoyant des forces de réaction rapide au sol et des hélicoptères armés et de reconnaissance. Bien que des victimes soient à déplorer, elle a probablement permis d'éviter un carnage. Une analyse approfondie fait ressortir une tendance claire : la violence est réduite dans les zones où nous menons au moins des patrouilles bimensuelles. Cependant, en raison des distances, du terrain difficile et du nombre d'attaques, il est évident que la posture et la configuration actuelles ne sont pas adaptées à l'objectif.

Concernant la situation due à la COVID-19, la MINUSMA a été en étroite coordination avec le Gouvernement malien pour apporter son soutien et assurer la conformité avec ses règlements. Nous sommes conscients de l'importance de maintenir la santé et la sécurité pendant cette pandémie, non seulement pour le bénéfice des soldats de la paix de la Mission mais aussi pour la réputation de la MINUSMA en tant qu'entité qui aide la population et ne lui fait aucun mal.

La direction de la MINUSMA est déterminée à adopter les contre-mesures appropriées pendant cette période, et le Représentant spécial du Secrétaire général et moi-même avons personnellement donné des directives aux commandants d'unités pour qu'ils redoublent d'efforts afin de contrer les effets et la propagation de la COVID-19. Les secteurs travaillent avec diligence à la mise en œuvre de ces mesures dans l'ensemble de leurs unités. La force a mis en place une série de mesures préventives pour arrêter la propagation du virus, telles que l'application d'une politique de quarantaine stricte, une hiérarchisation rigoureuse des opérations aériennes et des instructions spécifiques pour les patrouilles afin de limiter les interactions avec la population.

Malgré ces mesures, j'ai clairement indiqué que ce n'est pas le moment pour la force de réduire ses activités. Tout en agissant avec prudence et en atténuant les risques, nous continuerons à nous efforcer de remplir notre mandat. La force poursuivra ses opérations, bien qu'à une échelle plus limitée. Nous continuerons à nous concentrer sur les priorités essentielles du mandat et, dans le même temps, nous fixerons les conditions de l'adaptation.

L'adaptation est cruciale, et elle a déjà commencé. Il s'agit d'une entreprise qui concerne l'ensemble de la mission, impliquant tous les piliers, ce qui est essentiel pour que la Mission s'adapte non seulement à son mandat actuel et à l'évolution de la situation au Mali, mais aussi à nos efforts pour améliorer les performances. À cette fin, le Représentant spécial du Secrétaire général décrit l'adaptation des forces comme la locomotive du changement.

Pour s'adapter, il faut trouver un juste équilibre entre les fins, les moyens et les méthodes. Les fins, ou objectifs, sont le mandat confié par le Conseil de sécurité, y compris ses deux priorités stratégiques.

S'agissant de ses méthodes, ou de ses façons d'opérer, la force continue de s'adapter à une posture proactive, caractérisée par la mobilité, la flexibilité et l'agilité. Les unités d'infanterie sont continuellement déployées et présentes dans les zones clés dans des bases d'opérations temporaires. Les unités mènent généralement des opérations pendant un mois avant de retourner dans leur camp. De plus, nous effectuons des renforcements temporaires par le biais d'opérations de projection de forces en utilisant des hélicoptères pour transporter rapidement et de manière décisive des forces de manœuvre spécialisées vers des endroits éloignés où campent les Forces armées maliennes et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, ce qui rassure la population locale et assure sa protection. Nous faisons fond sur ces opérations et menons actuellement l'opération Mangouste, dans le cadre de laquelle la force utilise des hélicoptères utilitaires pour insérer une unité de forces spéciales au centre afin de renforcer la confiance et la sécurité.

Ces opérations doivent disposer des moyens, ou des capacités, nécessaires à leur bonne exécution, tels que des aéronefs et des unités spécialisées. La récente conférence sur constitution des forces a constitué un jalon important, et je tiens à exprimer ma gratitude aux pays fournisseurs de contingents pour les promesses faites. Cependant, pour réaliser pleinement le concept d'adaptation, la MINUSMA a encore besoin de nouvelles unités d'hélicoptères utilitaires et armés. Une adaptation réussie nécessite l'engagement de toutes les parties prenantes à maintenir l'étendue et le rythme de la mise en œuvre. À cette fin, il est essentiel que la Mission reçoive les ressources

nécessaires pour permettre des changements d'infrastructure et des opérations aériennes supplémentaires. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, les procédures d'évacuation sanitaire primaire, le partage des renseignements et les commissions d'enquête ont été rationalisés et les pouvoirs délégués.

L'état d'esprit de nos soldats de la paix doit également continuer à s'adapter. Nous devons être confiants et proactifs et réagir immédiatement et avec fermeté, partout. La force n'est pas, et ne sera jamais, une unité antiterroriste. Toutefois, nous serons en mesure de protéger les civils immédiatement et de manière décisive, quel que soit l'auteur de l'infraction.

L'adaptation prévoit une approche à deux niveaux qui permet à la fois de poursuivre les activités quotidiennes et le maintien de la paix plus traditionnel, tout en étant capable de se déployer rapidement pour protéger la population et repousser toute violence de manière résolue en employant une force d'intervention mobile. La force opérationnelle mobile comprendra des moyens aériens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, des patrouilles de longue distance, des forces spéciales, des hélicoptères, des unités d'infanterie aéromobile et des unités de réaction rapide, réparties dans les quatre secteurs, avec la possibilité de rassembler rapidement ces capacités pour former un groupe opérationnel *ad hoc*.

Une partie importante du rôle de commandant de la force est la responsabilité de la sécurité de mes soldats de la paix. Nous sommes continuellement pris pour cible et attaqués, principalement par des engins explosifs improvisés (EEI) et des tirs indirects. Il est évident que nous devons faire tout notre possible pour limiter à la fois le nombre d'attaques contre les soldats de la paix et leurs effets. Nous sommes les plus vulnérables à l'intérieur et autour des camps et pendant les convois logistiques. Le dénominateur commun est la prévisibilité. L'agresseur peut bénéficier de l'effet de surprise, car l'heure et le lieu des attaques peuvent être préparés en détail.

Même si nous avons marqué la fin du mois dernier avec la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, nous avons malheureusement perdu six de nos collègues Casques bleus le mois dernier. Plus récemment, deux de nos soldats de la paix ont succombé aux effets de la COVID-19. Au début du mois de mai, un scorpion a piqué un soldat de la paix, provoquant sa mort. De plus, une patrouille de la MINUSMA a été la cible d'EEI, une attaque qui a fait trois morts et quatre blessés parmi les soldats de la paix.

Malgré les récentes attaques que la MINUSMA a malheureusement essuyées, la Mission a fait beaucoup de progrès dans le domaine de la sûreté et de la sécurité de ses soldats de la paix. Des patrouilles plus proactives, notamment des patrouilles de nuit et des opérations aériennes autour des camps, ainsi que des opérations de soutien aux missions de combat des convois, ont été mises en place. Pour remédier à nos faiblesses, nous avons amélioré l'infrastructure des camps et la maintenance des équipements – véhicules blindés de transport de troupes et véhicules protégés contre les mines – et renforcé l'intégration des multiplicateurs de force, tels que la neutralisation des explosifs et munitions, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance et les batterie d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier. Jusqu'à présent cette année, il y a eu beaucoup moins de décès de soldats de la paix à la suite d'actes d'hostilité que l'année dernière. Actuellement, nous nous concentrons sur l'amélioration de notre capacité de lutte contre les EEI. Plus tard ce mois-ci, nous introduirons un nouveau concept appelé « boîte à outils de lutte contre les EEI qui visent les convois», qui comprend une amélioration des cycles de décision, des méthodes, des équipements et de la formation. En outre, une capacité suffisante d'évacuations sanitaires primaires reste un facteur clé pour les opérations. Au cours des deux derniers mois seulement, la MINUSMA a effectué 12 missions d'évacuations sanitaires primaires, en utilisant des moyens aériens, dont la moitié en soutien aux Forces armées maliennes.

Malgré les pertes humaines, j'ai une grande confiance dans les mesures que nous prenons et les objectifs que nous cherchons à atteindre, et je suis également reconnaissant au Conseil de sécurité pour son soutien continu dans cette entreprise. Je tiens également à rassurer le Conseil quant à notre détermination à poursuivre nos efforts. Lorsque je parle aux commandants et aux collègues des soldats de la paix tombés au combat, ils font preuve d'une détermination sans équivoque à poursuivre et à remplir leur mission.

Au vu de la situation désastreuse dans laquelle nous nous trouvons, j'ai récemment publié mes orientations et mes priorités pour les mois à venir. En raison de la situation sécuritaire et de la mission qui nous a été confiée, nous devons nous efforcer sans relâche de remplir notre mandat. Nous poursuivons les opérations, tout en respectant les mesures préventives de la Mission contre la COVID-19. Nos principaux efforts consistent à mettre en œuvre l'accord de paix, à protéger les civils dans les zones et les centres de population menacés, à permettre à nos partenaires d'améliorer la situation en matière de sécurité et à renforcer notre position afin d'atteindre les objectifs à long terme, tout en conservant la souplesse nécessaire pour répondre aux imprévus à court terme.

Annexe III

Exposé du général de corps d'armée Shailesh Tinaikar, commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) opère en application de la résolution 2514 (2020), qui l'autorise à user de tous les moyens nécessaires pour protéger les civils, instaurer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appuyer l'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et le processus de paix, et pour assurer la surveillance et mener des enquêtes en matière de droits de l'homme. La résolution maintient l'effectif global de la MINUSS à un maximum de 17 000 militaires. La force compte 14 554 membres : 13 932 militaires et 622 agents en tenue hors contingents.

La maladie à coronavirus (COVID-19) pose le problème de maintenir un profil « sans infection » tout en continuant d'exécuter le mandat. Les normes d'hygiène personnelle et de distanciation physique ont nécessité de modifier les procédures administratives et opérationnelles. Il a fallu informer, s'adapter et suivre une « nouvelle discipline » sans susciter une inquiétude ou une prudence indues. Les mesures suivantes ont été mises en place.

Des groupes de travail aux quartiers généraux de la force et de secteur coordonnent les efforts et élaborent des directives et des procédures générales pour que les opérations se poursuivent sans interruption dans le contexte de la COVID-19. Les instructions sont rediffusées régulièrement.

Nous avons mis en place des installations de lavage de mains à de multiples endroits et nous fournissons des équipements de protection individuelle aux contingents et au personnel militaire. Les contingents fabriquent des masques, et les carences sont comblées grâce à l'aide de la Mission. Quelques contingents prévoient d'envoyer des équipements de protection individuelle ainsi que des médicaments et du matériel médical pour aider les militaires.

Un centre de traitement et d'isolement a été créé pour chaque contingent (Niveau 1). L'entrée dans les camps militaires est restreinte, et les structures d'hébergement et les véhicules sont régulièrement désinfectés.

Des protocoles d'isolement et de quarantaine ont été promulgués, et les installations nécessaires ont été mises en place. Des hôpitaux de niveau 2 sont préparés à recevoir et traiter des patients atteints de la COVID-19.

Des examens de santé sont menés quotidiennement, et les cas suspects sont surveillés et isolés.

Les militaires qui reviennent d'opérations durant lesquelles ils ont été en contact avec la population sont placés sous observation médicale durant une période allant jusqu'à 14 jours.

Pour que les militaires restent préparés et prêts à réagir en cas d'urgence, une formation aux exercices opérationnels est assurée et des exercices sont menés sur le terrain.

La gestion du stress et le bien-être sont assurés grâce à des exercices physiques ; à une bonne communication et au partage de l'information ; à un système visant à créer des liens d'amitié parmi le personnel en uniforme ; à des prières et des rassemblements religieux en respectant les mesures de distanciation physique nécessaires ; et à l'appui et les conseils que fournissent les commandants à tous les niveaux, en personne ou par visioconférence.

En ce qui concerne la conduite des opérations dans le contexte de la COVID-19, la plupart d'entre elles peuvent l'être, en adoptant des mesures de prévention pour réduire au minimum les risques liés à la COVID-19. Les mesures d'atténuation suivantes ont été adoptées.

Les patrouilles et la présence dans des zones peuplées ont été réduites. Dans les cas où une présence est obligatoire – par exemple, dans les camps de protection des civils –, les procédures ont été modifiées et englobent désormais des patrouilles mobiles et des mesures visant à maintenir une distance de sécurité avec les personnes déplacées.

Les contacts physiques avec les populations locales et au sein de la force sont limités, en respectant les consignes de distanciation physique, en assouplissant les normes de présence sur le lieu de travail, en organisant des visioconférences, et en contrôlant les visites à l'extérieur de la base. Le nombre de personnes dans les véhicules et les hélicoptères est limité. Du désinfectant pour les mains est utilisé durant les patrouilles, et le personnel se lave les mains avec de l'eau chlorée en rentrant à la base. Les véhicules sont désinfectés à l'entrée. Tout le personnel de retour à la base est immédiatement soumis à un examen médical.

En matière de protection des civils, la force a la responsabilité opérationnelle de protéger les civils dans les camps réservés à cet effet. Ils sont 190 376 répartis entre les camps de Djouba, de Bentiu, de Malakal, de Bor et de Wau, ainsi que dans d'autres zones et régions que couvre la Mission. Le nombre de soldats chargés des opérations de protection statique dans les camps de protection des civils a été réduit de 60 % afin de disposer de soldats pour répondre aux menaces pesant sur la protection dans d'autres zones, le cas échéant.

La Mission continue de s'acquitter de son mandat de protection en suivant les procédures de dialogue avec les dirigeants, d'évaluation de la menace, d'alerte rapide, et concernant le déploiement physique d'équipes intégrées sur des bases d'opérations temporaires ainsi que les patrouilles de longue durée, en appliquant les consignes de planification et d'exécution suivantes.

En matière de planification, les zones sensibles sont identifiées grâce à la collecte et à l'analyse systématiques d'informations obtenues auprès de multiples sources – le Gouvernement et les chefs communautaires, les organisations non gouvernementales, les rapports sur les violations des droits de l'homme, les évaluations de la Division des affaires civiles et de la Division des affaires politiques et les données de l'Organisation internationale pour les migrations concernant le retour des personnes déplacées. Un exposé sur l'alerte rapide est préparé chaque semaine pour guider les opérations futures de la Mission.

En ce qui concerne les opérations intégrées, il est essentiel de maintenir une présence constante à l'extérieur des bases établies, dans les zones de conflit et touchées par la violence, pour régler les différends, sauver des vies, consolider la paix et encourager le retour des personnes déplacées.

La méthodologie suivante est utilisée pour lutter contre la violence intercommunautaire qui sévit actuellement dans de nombreuses régions du pays. Des équipes intégrées composées de divisions militaires, chargées des affaires civiles et des droits de l'homme, déployées dans les locaux de la Mission et sur le terrain, partagent des informations et collaborent activement avec les chefs communautaires et les autorités administratives, politiques et chargées de la sécurité pour désamorcer les situations qui pourraient devenir violentes.

Les militaires sont déployés sur le terrain dans la zone de conflit, avec des experts en matière d'affaires civiles et de droits de l'homme, afin de créer une base

temporaire appelée « plateforme » pour une durée pouvant aller jusqu'à trois mois. Les patrouilles sont menées dans les zones périphériques, « en étoile », touchées par le conflit afin de renforcer la confiance, de prévenir la violence et d'encourager le retour des personnes déplacées. Jour et nuit, les patrouilles fournissent une protection et luttent contre les menaces qui touchent la population.

Nous contribuons à un règlement négocié et guidons ce processus en réunissant les communautés et leurs dirigeants, et nous favorisons ensuite la mise en œuvre de l'accord conclu. Nous contribuons à recenser les violations des droits de l'homme, et nous participons aux efforts de consolidation de la paix. Nous appuyons les piliers humanitaires dans l'évaluation des interventions, et nous fournissons les services de sécurité nécessaires pour la distribution de l'aide. Nous informons et éduquons la population sur les mesures de prévention de la COVID-19, et nous collaborons avec les femmes et les filles pour recueillir leurs vues sur la recherche de solutions durables. Nous proposons des projets de développement devant être exécutés grâce au fonds d'affectation spéciale en tant que solution à long terme afin d'atténuer les difficultés que rencontre la population.

Je vais maintenant passer aux entraves à l'exécution de notre mandat de protection. Il est indéniable que les pertes humaines et les déplacements de population se poursuivent en dépit de nos efforts. Néanmoins, il convient de noter que ces chiffres sont proportionnellement faibles par rapport au nombre de vies sauvées. Dans l'environnement politique actuel, les principales entraves sont les suivantes.

La première, c'est l'impossibilité de prévoir le moment et le lieu du prochain incident de violence. En ce qui concerne l'affrontement de mai 2020 entre des Murle et des Lou Nuer dans le Jongleï, si l'on savait que les Murle risquaient d'attaquer les Lou Nuer et si des militaires avaient été déployés, le lieu et le moment précis n'étaient pas connus. Cette attaque a été menée plus tôt que prévu, le 16 mai, dans de multiples endroits, de manière coordonnée et à une distance considérable des militaires déployés.

Le deuxième obstacle principal, ce sont les restrictions de déplacements et l'incapacité à atteindre le lieu souhaité avec les effectifs nécessaires en temps opportun.

Le troisième entrave, c'est la nécessité de trouver un équilibre entre la sûreté et la sécurité des contingents et la probabilité de réussite de la mission. Les contingents déployés dans des endroits réservés à la protection des civils doivent être armés et équipés de manière adéquate pour intervenir, combattre et vaincre la résistance en matière de protection des civils.

Le quatrième entrave, c'est la nature complexe des conflits avec un contexte historique qui englobe les terres, les droits de pâturage, l'insécurité alimentaire, la militarisation de la population, les loyautés tribales, et la faiblesse des systèmes chargés d'assurer l'ordre public et l'application des lois dans le contexte d'un vide de gouvernance.

J'en viens maintenant à la performance des contingents militaires. Chaque contingent militaire se débrouille bien compte tenu des problèmes liés à un environnement opérationnel très exigeant. Les contingents opèrent depuis des bases temporaires depuis plus de trois mois, avec un appui minimal, collaborant avec les communautés, suscitant leur confiance et consolidant la paix.

Les opérations terrestres sont limitées de mai à novembre en raison de la mousson, et les conditions climatiques restreignent considérablement les vols d'hélicoptères. Il importe d'examiner le matériel et les moyens de soutien logistique autonome des contingents, et une étude doit être menée à cet effet.

Des améliorations spécifiques ont été apportées en termes de sécurité des bases, d'hébergement des contingents et de création de structures d'isolement et de quarantaine en temps voulu au sein de la Mission. Les contingents sont dotés de moyens adéquats en termes d'équipements de protection individuelle, de désinfection et de lavage de mains, et ils opèrent avec une grande efficacité dans cet environnement marqué par la COVID-19. Les exigences sont respectées par la Mission, et les autorités nationales contribuent également à cet effort.

Annexe IV

Exposé de la générale de brigade Maureen O'Brien, commandante adjointe de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

J'aborderai tout d'abord l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), notamment les efforts que nous avons déployés pour l'adapter aux défis posés par la pandémie et pour continuer à mettre en œuvre le mandat.

Depuis début mars 2020, la FNUOD met en œuvre un plan d'action contre la COVID-19 détaillé qui vise à maintenir la capacité opérationnelle de la mission et à limiter le risque de propagation du virus en son sein. Ce plan prévoit un contrôle à l'entrée des 14 postes sous son commandement ainsi que des restrictions de mouvement entre les postes, la plupart des membres du personnel national et international travaillant de chez eux.

L'équipe de la FNUOD chargée de gérer la crise de la COVID-19, qui est composée de la direction de la mission et d'officiers d'état-major spécialement désignés, se réunit hebdomadairement et selon les besoins pour discuter des nouvelles mesures de contrôle ainsi que des conseils actualisés de l'ONU et de l'Organisation mondiale de la Santé. Alors que les restrictions sont en train d'être levées en Syrie et en Israël, nous menons une analyse des risques sur les projets qui nécessitent l'entrée de civils nationaux dans les camps, et mettons en place des mesures de protection et d'atténuation. Une démarche fortement concertée a été adoptée au cours de ces réunions, ce qui a permis d'assurer l'adhésion de tous les participants.

Nous avons désigné des installations de quarantaine et d'isolement au camp Faouar et au camp Ziouani et acquis du matériel médical spécialisé.

Je suis convaincue que l'hôpital de niveau 1+ de la FNUOD a la capacité de traiter les cas légers de COVID-19. Toutefois, les cas plus graves nécessiteront une évacuation médicale vers le pays d'origine ou vers un centre de traitement de la COVID-19 mis en place par l'ONU.

À ce jour, la FNUOD n'a enregistré aucun cas positif de COVID-19. Cela est entièrement dû aux mesures de précaution prises par chacun des 1 016 militaires et 52 civils de l'équipe de la FNUOD.

Si la pandémie COVID-19 a constitué un défi de taille pour la FNUOD, elle a eu peu d'incidence sur la capacité de cette dernière à remplir son mandat. En Syrie, le couvre-feu et les restrictions de voyage entre provinces ont maintenant été levés, ce qui nous a permis de reprendre les patrouilles de nuit. En outre, certains éléments laissent à penser que les inspections des positions militaires syriennes dans la zone de limitation du secteur bravo, qui avaient été interrompues pour des raisons de sécurité, pourraient reprendre progressivement.

Dans le Golan occupé par Israël, ou secteur alpha, la plupart des restrictions liées à la COVID-19 ont également été levées. Il est prévu que les inspections dans ce secteur reprendront bientôt.

Alors que de nombreuses restrictions liées à la COVID-19 ont été levées des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu, le point de passage de Qouneïtra reste fermé. Il convient cependant de préciser que les deux parties ont été d'un grand soutien à la mission en permettant au personnel spécialisé et au matériel médical de franchir ce point de passage. La FNUOD respecte l'exigence d'une quarantaine de 14 jours imposée par les deux parties au personnel franchissant ce point de passage.

Il est à espérer que, lorsqu'Israël et la Syrie ouvriront leurs frontières, le transit par le point de passage de Qouneïtra reprendra au niveau où il était avant 2014. Cela garantira à la FNUOD la liberté de mouvement prévue dans l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974.

Bien que la frontière libano-syrienne soit fermée, elle est ouverte aux véhicules commerciaux et, par conséquent, il n'y a eu aucun incidence sur nos approvisionnements en carburant, en eau et en denrées alimentaires. Les niveaux de stocks détenus par la mission ont été augmentés pour parer à toute éventualité.

Conformément aux instructions du Secrétaire général, toutes les relèves de contingents et de membres du personnel ont été reportées du 4 avril au 30 juin. Tous les congés ont été annulés avec effet au 4 mars. La planification est en cours pour reprendre les relèves conformément aux mesures de transition mises en place par l'ONU en vue d'une reprise partielle des rotations du personnel en tenue dans le contexte de la COVID-19.

La liaison entre la FNUOD et les deux parties se poursuit malgré les restrictions imposées par la COVID-19. Les officiers de liaison de la FNUOD ont pu communiquer avec les représentants des deux parties. Les réunions avec le Délégué principal de la République arabe syrienne se sont poursuivies comme d'habitude, et une réunion a été facilitée par le chef israélien de l'Unité de coopération internationale à la porte A du point de passage de Qouneïtra.

Au cours des deux dernières semaines, les responsables de la mission de la FNUOD ont organisé des réunions par visioconférence avec les ambassades des pays fournisseurs de contingents et d'autres pays afin de les informer des questions et des défis qui se posent actuellement, notamment les implications de la COVID-19.

J'en viens maintenant à notre retour dans le secteur bravo. Malgré les restrictions imposées par la COVID-19, la FNUOD a continué de faire avancer les plans en vue de la mise en œuvre complète de son mandat dans le secteur bravo dont elle s'était retirée partiellement en 2014 en raison de préoccupations en matière de sécurité découlant du conflit interne en Syrie.

Les phases 1 et 2 du plan ont été achevées avec le retour du quartier général de la Force et de la Réserve d'intervention du commandement de la Force au camp Faouar en 2017. Une présence crédible a également été rétablie dans la zone de séparation avec la reprise des patrouilles et la reconstruction de plusieurs positions de l'ONU.

La phase 3, la phase de consolidation, a débuté en octobre 2019, l'objectif étant d'assurer un déploiement solide et résilient de la Force. À l'entame de cette nouvelle phase, le contingent uruguayen a atteint sa pleine capacité opérationnelle dans le sud de la zone de séparation et une nouvelle structure de la Force a été mise en place, ce qui a permis de renforcer le commandement et le contrôle et d'améliorer la remontée des informations.

La planification de la quatrième et dernière phase est presque terminée. La phase 4 consistera à renforcer la capacité opérationnelle de la FNUOD par l'ajout de deux pelotons mécanisés, qui occuperont deux nouveaux postes : un au centre et un autre dans le sud de la zone de séparation. Ces nouveaux postes sont situés dans des endroits stratégiquement importants qui amélioreront considérablement l'appréciation de la situation et la capacité opérationnelle de la FNUOD.

La FNUOD n'a ménagé aucun effort pour accroître son empreinte opérationnelle, principalement par le biais de patrouilles. La FNUOD a maintenant accès à plus de 95 % de la zone de séparation pour mener des patrouilles. En mai 2019, la FNUOD a effectué 325 patrouilles. En mai de cette année, elle en a effectué 999. Ces patrouilles

supplémentaires ont considérablement amélioré la connaissance de la situation de la mission et sa capacité d'en rendre compte plus efficacement.

Je passe maintenant aux défis liés au contexte sensible dans lequel opérons. La FNUOD est déployée dans un environnement complexe et délicat. L'Accord sur le dégagement de 1974 fait l'objet de violations incessantes. La FNUOD a ainsi signalé des attaques lancées par les forces israéliennes contre des cibles en Syrie. Plus important encore, le 30 avril, les Forces de défense israéliennes ont mené une série d'attaques contre des positions situées dans la zone de séparation et la zone de limitation de la Force. Parmi les autres violations militaires, citons la présence de matériel militaire non autorisé dans la zone de limitation et un nombre accru d'avions et de drones survolant la zone de séparation.

Dans le secteur bravo, il y a une présence continue des forces armées syriennes dans la zone de séparation et de nombreux cas de civils franchissant quotidiennement la ligne de cessez-le-feu.

La détérioration des conditions de sécurité dans la province de Deraa est une source d'inquiétude pour la FNUOD. Premièrement, un changement notable a été observé en ce qui concerne les incidents liés à la sécurité, qui se sont rapprochés de la zone d'opérations de la FNUOD, certains se produisant à proximité immédiate de ses itinéraires de patrouille. Rien n'indique cependant que la FNUOD soit prise pour cible.

Deuxièmement, les attaques ont augmenté en fréquence, en ampleur et en gravité : les assassinats se produisent presque tous les jours et un certain nombre d'informations font état d'échanges importants de tirs entre groupes rivaux.

Troisièmement, une nouvelle tendance est apparue, l'État islamique d'Iraq et du Levant revendiquant la responsabilité des attaques commises dans la province de Deraa, dont certaines se sont produites dans la zone d'opérations de la FNUOD.

Pour terminer, la FNUOD continue de faire tout son possible pour maintenir le cessez-le-feu entre les forces israéliennes et syriennes et pour veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté. Malgré l'environnement difficile dans lequel nous opérons actuellement, la FNUOD continuera à exécuter son mandat avec impartialité. Je remercie très sincèrement les membres du Conseil du soutien qu'ils continuent d'apporter à la FNUOD.

Annexe V

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous tenons à remercier Jean-Pierre Lacroix, ainsi que les trois commandants de force pour leurs éclairages sur les défis supplémentaires auxquels le maintien de la paix est confronté en ces temps inhabituels. Je voudrais commencer par rendre hommage aux soldats de la paix sur le terrain pour leur courage et leur résistance face à cette pandémie. Aujourd'hui, nos pensées les plus sincères vont aux victimes des missions, y compris les victimes de la maladie à coronavirus (COVID-19).

La Belgique fournit des contingents à trois missions. Avec les autres États membres de l'Union européenne, nous nous sommes engagés au début de la crise à continuer à soutenir le maintien de la paix en ne retirant pas nos contingents à cause de la COVID-19.

J'aimerais maintenant plusieurs questions aux commandants des forces.

Premièrement, en ce qui concerne l'impact de la pandémie sur les opérations qu'ils commandent, l'engagement avec les communautés locales est essentiel pour la protection des civils et la prévention des attaques. Les événements de la semaine dernière dans le centre du Mali sont inquiétants, tout comme le nombre de cas de COVID-19 au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Quel est l'impact de la distanciation sociale sur cet engagement ? Comment cela affecte-t-il leur perception de la situation, et comment adaptent-ils leurs méthodes de travail à cette nouvelle réalité ?

Le général de corps d'armée Tinaikar et le Représentant spécial du Secrétaire général Shearer ont tous deux promu une structure « en étoile» afin de projeter la capacité de protéger les civils également en dehors des sites de protection et à proximité des bases établies. Compte tenu des restrictions de mobilité liées à la COVID-19, quelles sont les conséquences pour l'approche « en étoile» et donc pour la protection des civils dans les régions plus éloignées ?

Je voudrais maintenant aborder d'autres défis liés au maintien de la paix. Malheureusement, ceux-ci ne disparaissent pas en cette période de COVID-19, et nous reconnaissons les efforts de tous, tant au Siège que dans les missions, pour assurer la continuité des activités.

La performance est au cœur de leur action, et nous savons combien l'intégration des différentes composantes est essentielle au succès d'une mission. Le général de corps d'armée Tinaikar, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), pourrait-il nous informer de la mise en œuvre du Système complet d'évaluation de la performance au sein de la MINUSS ? Quels sont, à son avis, les principaux avantages de cet outil ? Le Système complet d'évaluation de la performance sert-il de catalyseur pour améliorer la planification intégrée entre les composantes militaire, de police et civile de la Mission ?

Pour en revenir à MINUSMA, nous soutenons le plan d'adaptation de la force sur la base des principes généraux qui ont été partagés avec les États Membres. L'accès à un niveau de détail plus élevé, notamment sur la disponibilité des contingents, pourrait être utile à des fins de planification. Nous avons appris que certains moyens essentiels, notamment les moyens aériens et les capacités de renseignement, ne sont toujours pas disponibles. Ces moyens sont la clé du succès du plan d'adaptation. Comment voient-ils l'impact sur la mise en œuvre du plan ?

Je voudrais terminer en posant une question plus ouverte, peut-être même philosophique, à nos trois invités du terrain.

Quel est, de leur point de vue, le principal défi que le maintien de la paix devra relever au cours des prochaines années ? Comment le Conseil de sécurité peut-il mieux les aider à être prêts à relever ce défi ?

En conclusion, je voudrais réitérer notre soutien aux missions de paix dans ces circonstances difficiles.

Annexe VI

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance, ainsi que le Secrétaire général adjoint Lacroix pour ses observations liminaires. Je tiens également à remercier les commandants des forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour leurs exposés.

Nous avons célébré la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies la semaine dernière. Aujourd'hui, par l'intermédiaire des commandants, je tiens une fois de plus à rendre hommage à l'ensemble du personnel militaire déployé dans les 13 missions de maintien de la paix des Nations Unies pour leurs efforts, leurs sacrifices et leur contribution. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un moyen important de maintenir la paix et la sécurité internationales. Elles jouent un rôle irremplaçable en aidant à stabiliser la situation dans les pays d'accueil et à créer les conditions d'un règlement politique. Par conséquent, les opérations de maintien de la paix ont été dans l'ensemble reconnues de manière positive et ont reçu le soutien des États Membres.

Mais nous devons aussi reconnaître les défis auxquels elles sont confrontées. Actuellement, étant déployés dans des zones de conflit, les soldats de la paix sont les plus touchés par les guerres et les conflits. Ils ont une plus grande aspiration à la paix, de plus grands espoirs pour les Nations Unies et de plus grandes attentes pour les opérations de maintien de la paix. Dans le même temps, les opérations de maintien de la paix sont confrontées à des menaces telles que l'escalade de la violence, le terrorisme et la maladie. Puisque les soldats de la paix accomplissent leurs missions, s'acquittent de leurs mandats et font face à des dangers au nom des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit faire tout son possible pour aider à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. La question de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix doit être abordée avec une plus grande urgence.

Dans les circonstances particulières qui entourent la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les soldats de la paix des Nations Unies luttent côte à côte avec les populations locales contre cette pandémie. C'est une période difficile pour les soldats de la paix des Nations Unies. En effet, des soldats de la paix dans des pays comme le Mali et le Soudan du Sud ont été infectés. La Chine est aux côtés de l'ONU et de ses États Membres pour s'attaquer conjointement à l'impact de la COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix et faire avancer l'initiative du Secrétaire général intitulée Action pour le maintien de la paix.

Je souhaite partager les observations suivantes.

Premièrement, nous devons continuer à faire avancer les opérations de maintien de la paix dans la bonne direction. Nous devons adhérer aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix, ainsi que respecter la prise en charge des pays hôtes. C'est la clé du succès des opérations de maintien de la paix. La Charte des Nations Unies appelle explicitement au règlement politique des différends, ce qui est le but ultime du maintien de la paix des Nations Unies. La primauté d'un règlement politique doit se refléter dans tous les aspects de ces opérations. Elles doivent assurer une communication fluide avec les pays hôtes à tous les stades du déploiement. Les questions pertinentes doivent être abordées par le biais de consultations tenues en temps utile, et la souveraineté des pays hôtes doit être respectée. Cela favorise l'exécution des mandats et la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Deuxièmement, l'impact de la COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix doit être dûment pris en compte. La pandémie est un test majeur pour les opérations de maintien de la paix. Le Secrétariat et les missions de maintien de la paix doivent prendre les mesures nécessaires pour formuler des politiques de riposte face aux épidémies, réglementer les activités des soldats de la paix et augmenter les installations de soutien médical, ajuster la politique de rotation à la lumière de l'évolution de la pandémie et renforcer la capacité anti-épidémique des missions. Nous saluons les mesures proposées par le Secrétaire général adjoint Lacroix à cet égard et nous pensons que, grâce à nos efforts conjoints, nous pouvons réduire fondamentalement le risque de transmission dans les missions de maintien de la paix.

Troisièmement, il convient de déployer tous les efforts possibles pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Les opérations de maintien de la paix sont maintenant confrontées à des environnements et des défis encore plus complexes et dangereux. Il relève de notre responsabilité commune d'améliorer leur sûreté et leur sécurité. Le Conseil de sécurité doit continuer à attacher une grande importance à cette question, à formuler des mandats basés sur la situation sur le terrain et à assurer aux missions de maintien de la paix des ressources adéquates à leurs mandats.

Les États Membres et le Secrétariat doivent mettre pleinement en œuvre la résolution 2518 (2020) ; aider les pays fournisseurs de contingents et les missions de maintien de la paix à améliorer leur capacité d'alerte rapide, leur soutien sanitaire et leurs capacités médicales essentielles ; et améliorer la formation correspondante. Nous devons améliorer le système de soutien médical et d'évacuation pour les soldats de la paix blessés et veiller à ce que des installations médicales adéquates et du personnel qualifié soient déployés sur le terrain, en pleine conformité avec la résolution 2518 (2020).

La Chine est le deuxième plus gros contributeur financier et un important fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En effet, 2 500 soldats de la paix chinois sont actuellement déployés dans neuf zones de mission. Le maintien de la paix accomplit une mission de paix. La Chine continuera de prendre des mesures concrètes pour honorer son engagement en faveur du multilatéralisme et de la paix mondiale et pour contribuer davantage encore aux activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Annexe VII

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous tenons à remercier les intervenants des informations qu'ils ont fournies aujourd'hui.

Les opérations de maintien de la paix sont un outil vital et indispensable en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Nous attachons une grande importance au travail qu'accomplissent les soldats de la paix.

Il existe un lien indéniable entre le renforcement des capacités, la sécurité et la protection des soldats de la paix, étant donné que ces derniers sont déployés dans des environnements où la situation politique et les conditions de sécurité sont complexes et en détérioration, tout en étant confrontés à des menaces asymétriques. Nous estimons que la résolution 2518 (2020) a créé un précédent important en vue de renforcer leur sûreté et leur sécurité.

Nous saisissons cette occasion pour présenter nos plus sincères condoléances aux familles et aux collègues des deux soldats de la paix qui sont morts récemment au Mali des suites de la maladie à coronavirus (COVID-19). Cette triste nouvelle souligne la nécessité de surveiller étroitement et d'évaluer l'incidence de la pandémie sur les opérations de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne la protection des enfants, ce qui exige de hiérarchiser, de réadapter et, probablement, d'accroître les ressources, tout en soulignant que la lutte contre la pandémie ne relève pas uniquement de la responsabilité des opérations de maintien de la paix, mais que celles-ci doivent au contraire collaborer avec les autorités nationales et leur fournir un appui à cet égard.

Alors que l'humanité est confrontée à une menace des plus graves, le bon sens commande que l'on réponde à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu dans le contexte de tous les conflits afin de permettre et de faciliter la fourniture d'une aide immédiate aux personnes dans le besoin, mais aussi pour atténuer les effets de la pandémie. Cependant, dans le cas du Mali, en dépit des progrès accomplis à certains égards, le nombre d'attaques contre les forces de sécurité et les soldats de la paix ainsi que le niveau de la violence intercommunautaire restent alarmants.

À cet égard, nous souhaitons poser une question au général Gyllensporre. Certains rapports font état d'une augmentation du nombre de cas de violence sexuelle durant la pandémie et mentionnent les mesures imposées pour l'endiguer. Pourrait-il nous expliquer les mesures mises en place à cet effet ?

Nous sommes également préoccupés par la menace croissante que fait peser la COVID-19 sur la population du Soudan du Sud. Nous saluons les mesures mises en place par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) en vue de limiter sa propagation, de lutter contre les vulnérabilités existantes et de trouver des moyens créatifs de mettre en œuvre son mandat de protection sur le terrain. Nous saluons la décision de la MINUSS de coordonner son action avec les autorités locales et d'appuyer les efforts nationaux visant à lancer une campagne de sensibilisation mobile, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, dans les zones densément peuplées afin de dissiper les rumeurs et de fournir des informations exactes aux citoyens.

À cet égard, nous souhaitons poser deux questions au général Tinaikar. Comment évalue-t-il l'efficacité de cette campagne, et que peut-on faire d'autre pour accroître son efficacité ? Comment le Conseil peut-il aider la MINUSS à continuer de lutter activement contre la COVID-19 tout en protégeant son personnel et les communautés qu'elle sert à ce moment critique ?

En ce qui concerne la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), nous saluons les efforts entrepris par la mission pour mettre en œuvre un plan de sensibilisation en vue de maintenir les capacités opérationnelles et de limiter la propagation potentielle de la COVID-19 parmi le personnel de la mission. La République dominicaine souligne qu'il importe que la FNUOD puisse poursuivre ses opérations sans se heurter au moindre obstacle administratif. Toutes les parties concernées doivent continuer de faciliter l'application des plans de la mission en vue d'une reprise progressive de ses opérations principales et de ses positions dans la zone de séparation afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

Il importe que la conception, la planification, la mise en œuvre et l'examen des opérations de maintien de la paix tiennent compte des questions de genre et que les missions appliquent les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) dans le cadre de leurs mandats respectifs. Le déploiement de conseillers en matière d'égalité des sexes, de protection des femmes et de protection de l'enfance est essentiel, et ces postes doivent être pleinement financés et bénéficier du statut approprié.

À cet égard, nous souhaitons demander aux commandants de force comment les mandats des opérations de maintien de la paix pourraient être renforcés afin d'appliquer les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), notamment en vue d'une collaboration plus étroite avec les communautés locales, en particulier les jeunes et les femmes.

Pour terminer, la République dominicaine reste attachée à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et réitère le rôle crucial que jouent les missions de maintien de la paix. Seuls une volonté et des efforts communs nous permettront de parvenir un jour à une paix durable dans les pays touchés par des conflits.

Annexe VIII

Déclaration de la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Estonie a conscience de l'importance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et du rôle crucial que joue le maintien de la paix pour obtenir les conditions nécessaires à la stabilité et à une paix durable.

Je me joins aux autres orateurs pour remercier les soldates et soldats de la paix des Nations Unies et rendre hommage au service de celles et ceux qui ont fait le sacrifice ultime.

Dans le contexte de la pandémie actuelle, les responsabilités des missions de maintien de la paix des Nations Unies se sont multipliées, tout comme les risques auxquels elles sont confrontées. L'Estonie, ainsi que d'autres pays de l'Union européenne, a déclaré qu'elle entendait maintenir son engagement au maintien de la paix des Nations Unies durant la pandémie. Les missions de maintien de la paix doivent être prêtes et disposées à continuer de fonctionner et d'exécuter leur mandat, de promouvoir le règlement des conflits, d'appuyer les États hôtes et de protéger les populations civiles.

L'Estonie continue aussi d'appuyer l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et accorde une grande importance à ses objectifs s'agissant de renforcer de la protection des civils, d'encourager les solutions politiques, de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'améliorer l'efficacité et la responsabilisation du maintien de la paix.

J'ai trois questions.

Premièrement, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont pour mandat de détecter et constater les violations du droit international humanitaire et les violations du droit international des droits de l'homme et atteintes à celui-ci. La collecte et l'analyse d'informations et l'alerte rapide sont essentielles à la protection des civils autant que des soldats de la paix. Les intervenants pourraient-ils nous informer des derniers développements concernant la mise en œuvre et le renforcement de leurs stratégies d'alerte rapide appliquées à l'échelle de la mission, y compris s'agissant de la mise en place du Plan d'acquisition des informations au sein de la MINUSS ?

Deuxièmement, les mandats de la MINUSMA et de la MINUSS comprennent également un volet axé sur les violences sexuelles et fondées sur le genre. Comment les missions intègrent-elles les questions de genre dans leurs opérations ? Peut-être les intervenants pourraient-ils nous donner des exemples parlants de la manière dont la force a réagi face à des violences sexuelles liées au conflit ?

Ma troisième question s'adresse aux trois missions. Les États hôtes doivent remplir leurs obligations et faciliter l'accès et les déplacements du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et de son matériel, conformément à son mandat, y compris pour les évacuations sanitaires secondaires, en particulier en cas de crise sanitaire. Les violations des accords sur le statut des forces sont un grave problème susceptible de perturber l'exécution des mandats et de menacer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Le Conseil de sécurité a récemment mis cette question en relief dans la résolution 2518 (2020). Quel a été l'effet de la COVID-19 sur la liberté de circulation et d'accès des soldats de la paix, et sur la circulation des biens et équipements nécessaires à l'accomplissement de leur mandat ?

Annexe IX

Déclaration de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je voudrais saluer, à travers les généraux Gyllensporre, Tinaikar et O'Brien, l'ensemble des commandants de composante militaire qui accomplissent leurs missions dans des conditions particulièrement exigeantes et souvent dégradées.

Malgré l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), certains acteurs poursuivent leurs actions de déstabilisation. Je salue la réactivité du Secrétariat et de chaque opération de maintien de la paix pour avoir su s'adapter aussi rapidement et efficacement à cette situation et poursuivre au maximum de leurs moyens la mise en œuvre de leurs mandats. Le rôle des opérations de maintien de la paix reste essentiel dans un tel contexte.

On le voit sur la protection des civils. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) comme la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jouent un rôle clé dans ce domaine. Toutes deux ont maintenu leur activité, malgré de nombreux cas de COVID-19 en son sein pour la première et d'importantes restrictions de mouvement pour la seconde. La France condamne d'ailleurs ces violations de l'accord sur le statut des forces et se félicite que les choses s'améliorent désormais.

Je voudrais demander au général Gyllenspore, suite à la conférence sur la constitution des forces, quelles sont les nouvelles capacités annoncées qui feront, selon lui, une différence sur le terrain ? De quoi a-t-il encore besoin ?

Je voudrais demander au général Tinaikar, comment la force s'adapte-t-elle à la flambée des violences intercommunautaires ? La MINUSS joue aussi un rôle clé dans la lutte contre les violences sexuelles, ce qui peut servir d'exemple pour les autres opérations de maintien de la paix. Quels enseignements et bonnes pratiques retient-il de l'action de la MINUSS à ce sujet ?

On voit aussi l'importance des opérations de maintien de la paix dans leur mandat politique. Au Mali, la force joue un rôle de premier plan pour accompagner le redéploiement de l'armée malienne reconstituée. Ce processus n'aurait pas lieu sans la MINUSMA. Comment le général Gyllenspore envisage-t-il la poursuite du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de redéploiement de l'armée malienne reconstituée ?

La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement joue de son côté un rôle essentiel de liaison entre les parties, de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Malgré les contraintes imposées par la COVID-19, il est important qu'elle puisse reprendre et intensifier ses activités d'inspection dans le secteur bravo et que les différentes restrictions qu'elle subit soient levées.

En conclusion, je salue le courage des Casques bleus qui sont parvenus à poursuivre leurs missions en agissant souvent, au sein de ces trois missions, dans un environnement très tendu.

Annexe X

Déclaration de M. Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier les trois commandants de force de leurs présentations. Nous apprécions vivement cette concertation directe régulière avec les commandants de force ; elle est extrêmement utile. Nous tenons à les remercier de leur service et de leur dynamisme. Nous souhaitons également rendre hommage à tous les soldats qui sont sous leur commandement pour les services qu'ils rendent et exprimer nos plus sincères condoléances aux familles de tous ceux qui ont péri en s'acquittant de leurs fonctions de maintien de la paix.

Il est toujours bon d'avoir un échange direct avec les commandants de force, surtout cette année, tandis que nous discutons des implications de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il est très important pour nous de découvrir et de mieux comprendre les effets et les implications de la pandémie sur l'exécution des mandats des missions de maintien de la paix. Nous sommes heureux d'avoir entendu les trois commandants de force expliquer comment ils ont procédé ; il était très intéressant d'apprendre comment ils intègrent une riposte efficace à la pandémie dans leur travaux quotidiens sur le terrain, et de découvrir ce qui peut être fait pour améliorer leur préparation à la pandémie.

Avant de me pencher sur les trois missions, je voudrais faire trois brèves remarques d'ordre général.

Premièrement, nous appuyons avec véhémence les efforts du Secrétariat pour augmenter le nombre de femmes dans le maintien de la paix, en particulier aux postes de direction. Il semble prometteur de constater une plus grande diversité cette année, y compris dans nos discussions, et nous souhaitons la bienvenue à la générale de brigade O'Brien, en sa qualité de Cheffe de mission par intérim et commandante adjointe de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD).

Deuxièmement, nous avons également eu un échange très productif l'an dernier, séance au cours de laquelle nous nous étions concentrés sur la coopération avec les États hôtes. À la lumière de la pandémie de COVID-19 actuelle, la coopération avec les pays hôtes est plus importante que jamais. Sans leur consentement, aucun bien ou équipement salvateur ne parviendrait jusqu'aux missions, et les soldats de la paix ne pourraient pas recevoir le traitement médical dont ils ont besoin. C'est bien sûr aux États hôtes qu'il incombe au premier chef d'assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et le respect intégral des accords en place sur le statut des forces.

Troisièmement, il est difficile actuellement de préserver des destinations viables pour les évacuations sanitaires. L'Allemagne se tient prête à aider et à apporter sa contribution en tant que destination d'évacuation sanitaire, dans certaines limites toutefois, car nous recensons encore un nombre élevé de cas sur le territoire et nous devons prendre des mesures de précaution dans l'éventualité d'une deuxième vague.

Je voudrais à présent dire quelques mots concernant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je voudrais aborder en particulier le plan d'adaptation des forces, et remercier le commandant de la force d'en avoir pris la direction. Le plan d'adaptation des forces est indispensable pour continuer d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Et, pour reprendre l'expression utilisée, il est la locomotive du changement au sein la Mission. Le plan d'adaptation des forces est donc crucial. La récente conférence sur la constitution des forces a montré que le plan suscite un fort appui et qu'il nous faut davantage d'annonces de contributions pour assurer certains moyens critiques, en particulier les hélicoptères.

En ce qui concerne mon pays, l'Allemagne, je tiens à souligner que, depuis le lancement de la MINUSMA, en 2013, l'Allemagne est une fervente partisane de la Mission, à laquelle elle a fourni des contingents et du personnel de police. Nous entendons maintenir notre engagement. Dans cet esprit, nous avons annoncé une contribution supplémentaire à l'appui du plan d'adaptation des forces de la MINUSMA, ce qui permettra d'élargir encore la portée de notre système d'aéronef non habité Heron 1 à Gao.

Puisque nous allons bientôt nous saisir de la MINUSMA et de son mandat plus en détail, tout ce que je veux dire à ce stade, c'est qu'il y a évidemment une limite à ce que nous pouvons faire avec les capacités dont nous disposons. Des défis supplémentaires et plus étendus lancés à la Mission se retourneront contre nous si nous ne veillons pas collectivement à ce qu'elle dispose du personnel et des ressources qui s'imposent. Les gains d'efficience vont de pair avec un mandat doté d'une portée réaliste. Je voudrais également rappeler que la Mission est multidimensionnelle, comme son nom l'indique – et qu'elle est donc composée de civils, de militaires et de policiers. Le plan d'adaptation des forces doit viser à renforcer la composante militaire et à permettre l'action des autres volets de la mission. Pour ce faire, les composantes civile, militaire et Police doivent être mieux intégrées.

S'agissant de la FNUOD, je pense qu'on peut dire que, en cette période, un robuste encadrement de mission est plus important que jamais. Nous remercions une fois de plus la générale O'Brien de son service dévoué. La FNUOD continue de jouer un rôle essentiel pour préserver le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie.

Nous demeurons préoccupés par le nombre croissant de violations de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2020/219). Nous nous félicitons du retour de la FNUOD dans le secteur Bravo, qui nous semble encourageant. Une fois que la situation sur le terrain le permettra, les activités opérationnelles, comme les patrouilles nocturnes et les inspections, telles que convenues par la Syrie, devraient reprendre.

Toutefois, nous restons préoccupés par le fait que, en raison des restrictions imposées par le pays hôte – notamment à cause de la COVID-19 – les équipements de protection individuelle essentiels ne parviennent pas toujours jusqu'aux soldats de la paix. Nous appelons donc les deux parties à assurer la sûreté et la sécurité des personnels militaire et civil de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan, et à étendre leur coopération à la FNUOD afin de l'aider à s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Nous appelons également les parties à laisser la FNUOD mener ses activités en toute sécurité et agir librement, conformément à l'Accord sur le dégagement. Il importe que la FNUOD puisse effectuer ses tâches sans se heurter à quelque obstacle administratif que ce soit.

Enfin, pour ce qui concerne la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), les mesures de précaution et de prévention prises par la Mission – pour partie en raison de restrictions indûment imposées par le Gouvernement – se sont traduites par une réduction des activités opérationnelles. Toutes ces violations de l'accord sur le statut des forces doivent cesser. Dans l'ensemble, nous avons constaté des incidences négatives sur les conditions de sécurité, probablement dues aux réductions drastiques opérées par la Mission en conséquence de la pandémie. Dans le même temps, il est clair que, compte tenu des conditions médicales et logistiques au Soudan du Sud, la MINUSS doit adopter une approche prudente.

Nous encourageons la Mission à opérer aussi efficacement que possible dans les circonstances actuelles, surtout au regard des violences dans l'État du Jongleï. Nous nous devons également de rappeler au Gouvernement que la lutte contre la pandémie ne

doit pas faire oublier la mise en œuvre de l'accord de paix, qui revêt tant d'importance. Nous demandons au Gouvernement sud-soudanais d'appliquer pleinement toutes les dispositions de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Je tiens à me faire l'écho du commandant de la force pour dire que la protection des civils reste le pilier central du mandat de la Mission. Ce volet reste essentiel, et la pandémie de COVID-19 représente un défi particulier aux sites et camps de protection des civils. Du fait de la densité de population de ces sites, il est difficile de mettre en place des mesures de distanciation physique et d'hygiène.

Dernier point sur la MINUSS, préserver des destinations viables pour les évacuations sanitaires du personnel de la Mission est difficile actuellement. Nous souhaitons demander au Secrétariat de faire en sorte que les pays qui fournissent des contingents soient informés de la situation, et nous soulignons qu'une solution robuste doit être trouvée dans les meilleurs délais. Nous appelons également le Soudan du Sud et les États voisins à coopérer pleinement avec les Nations Unies.

Annexe XI

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la présidence française du Conseil d'avoir convoqué cette importante visioconférence, sur un sujet qui nous est très cher et qui nous tient à cœur. Le maintien de la paix est l'action la plus visible des Nations Unies sur le terrain. C'est lui qui montre que les Nations Unies ont fait leur travail.

Je remercie également le Secrétaire général adjoint Lacroix de son introduction, et le général de corps d'armée Gyllensporre, le général de corps d'armée Tinaikar et la générale de brigade O'Brien de leurs exposés.

Alors que nous venons de célébrer la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, qui a mis l'accent sur la participation des femmes au maintien de la paix, je suis fier que l'Indonésie compte des femmes parmi les soldats qu'elle a déployés au sein de la Mission intégrée multidimensionnelle des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Je voudrais également rendre une fois de plus hommage aux nombreux Casques bleus tombés au combat qui ont servi avec honneur et fait le sacrifice ultime pour la paix et la sécurité mondiales. Alors que nous commémorons la Journée internationale des Casques bleus le 29 mai, nous nous engageons à ne jamais oublier leur contribution.

Je voudrais également rendre hommage à tous les commandants de force pour leur leadership exemplaire.

Qu'il me soit permis à présent de faire quelques observations générales sur l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les missions de maintien de la paix, puis de poser quelques questions aux intervenants.

Premièrement, je voudrais aborder la question de la sécurité, de la santé et de la sûreté des soldats de la paix. Nous sommes profondément préoccupés par le nombre croissant de cas de COVID-19 et par les pertes de vies parmi les Casques bleus.

Comme nous vient de le dire le Secrétaire général adjoint Lacroix, nous avons récemment perdu deux soldats de la paix, qui ont succombé à la COVID-19. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des deux soldats de la paix de la MINUSMA tombés au combat. Je prie le commandant de la force de transmettre ce message à leur famille.

L'ampleur de la pandémie ne saurait être sous-estimée. Aussi exhortons-nous le Secrétariat à renforcer plus encore les moyens dont disposent les missions en matière de soutien médical. Pour l'Indonésie, la sûreté, la santé et la sécurité des soldats de la paix constituent une priorité absolue.

Deuxièmement, je voudrais évoquer la mise en œuvre des mandats pendant la pandémie. Nous saluons les efforts que continuent de déployer les missions, notamment la MINUSMA, la MINUSS et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), pour s'acquitter de leur mandat malgré certaines restrictions liées à la COVID-19. À n'en point douter, les missions doivent établir un ordre de priorités pour leurs activités et leurs ressources, en se concentrant sur les aspects les plus importants de leur mandat. Elles doivent également faire plus pour appuyer les efforts menés par les autorités et populations locales afin d'atténuer les effets de la pandémie.

Troisièmement, en ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix, l'un des enseignements que nous devons tirer de la pandémie actuelle est l'importance de ces deux aspects, notamment s'agissant des soins médicaux de base et de la santé des collectivités. La formation permettra à tous les Casques bleus d'acquérir les compétences nécessaires, non seulement pour prendre soin d'eux-mêmes, mais aussi pour aider plus efficacement les populations pendant la pandémie.

En Indonésie, nous n'avons cessé de défendre l'importance de la mobilisation de la population et de la conquête des cœurs et des esprits, qui a toujours été le credo de nos forces armées et de notre police et est également démontré par la formation de nos soldats de la paix. À cet égard, le Secrétariat doit intégrer ces compétences dans le programme et le matériel, tant pour la formation avant le déploiement que pour celle en cours de mission. En tant que fervent défenseur de la formation et du renforcement des capacités, l'Indonésie reste déterminée à œuvrer avec le Secrétariat et les pays membres pour améliorer plus encore ces importantes activités.

Je voudrais poser quelques questions aux commandants des forces.

La première question s'adresse aux trois. Quelle est leur appréciation du mandat du Conseil par rapport à sa mise en œuvre sur le terrain? Est-il suffisamment clair et sont-ils capables de traduire le mandat en actions concrètes et bien définies sur le terrain? Cela aidera également le Conseil à élaborer des résolutions qui répondent aux besoins des commandants des forces et des contingents sur le terrain. Il ne fait aucun doute que leurs évaluations honnêtes seront utiles à nos processus de décision.

Ma prochaine question s'adresse au général de corps d'armée Gyllensporre. Toutefois, qu'il me soit permis avant tout d'exprimer nos condoléances aux familles des six soldats de la paix qui ont perdu la vie le mois dernier. Alors que nous marquions la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, il est regrettable que nous ayons perdu encore six courageux Casques bleus. Nous présentons nos condoléances aux contingents sur le terrain, au nom de l'Indonésie et du Conseil.

Ma question est la suivante : dans quelle mesure l'augmentation du nombre de cas COVID-19 pèse-t-elle sur la capacité de la MINUSMA à s'acquitter de son mandat? Le renouvellement du mandat étant prévu pour la fin du mois, quels sont les domaines qui peuvent être améliorés pour que la mission puisse continuer à appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix, les efforts de stabilisation et la protection des civils? Je partage également les sentiments du général Gyllensporre quant à la nécessité de changer les mentalités, en particulier en cette période de nouveaux défis.

En ce qui concerne la MINUSS, je voudrais poser une question au général de corps d'armée Tinaikar à propos de la montée de la violence intercommunautaire, en particulier le récent affrontement au Jongleï. La MINUSS a-t-elle pris des mesures en particulier pour répondre à cette violence et que faut-il faire pour la prévenir à l'avenir?

Ma dernière question s'adresse à la générale de brigade O'Brien. Comme elle vient de nous le dire, l'Accord de 1974 fait l'objet de violations incessantes avec les attaques lancées par les Forces de défense israéliennes et d'autres parties contre des cibles en Syrie et des positions situées dans la zone de séparation et la zone de limitation de la FNUOD. Que peut faire de plus le Conseil pour aider la FNUOD à mettre en œuvre son mandat? La générale de brigade O'Brien a-t-elle des mesures à proposer, étant donné notamment que ces incidents se sont produits dans la zone d'opérations de la FNUOD et ont eu des effets négatifs sur ses soldats de la paix?

Pour terminer, les commandants des forces peuvent être assurés que l'Indonésie, qui est maintenant le plus grand pays fournisseur de contingents et de forces de police au Conseil de sécurité, continuera à soutenir toutes ces missions. Nous avons déployé nos soldats de la paix, dont des soldates de la paix au sein de la MINUSMA, de la MINUSS, de la FNUOD et d'autres missions, pour rendre le monde plus sûr. Je prie les commandants des forces de veiller à leur sécurité aussi et leur souhaite bonne chance.

Annexe XII

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lacroix, les généraux de corps d'armée Gyllensporre et Tinaikar, les commandants des forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ainsi que la générale de brigade O'Brien, commandante par intérim de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), de leurs exposés et des informations qu'ils nous ont fournies sur la situation des missions de maintien de la paix placées sous leur commandement respectif. Il est toujours utile d'apprendre de première main comment les mandats autorisés par le Conseil de sécurité sont mis en œuvre sur le terrain et quels sont les défis spécifiques qui se posent à cet égard. Nous nous joignons à nos collègues pour exprimer nos condoléances à la suite du décès récent de deux soldats de la paix tombés dans l'exercice de leurs fonctions.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont généralement déployées dans des environnements complexes et dangereux, compliqués par des situations humanitaires et socioéconomiques difficiles et parfois par des menaces asymétriques. Il va sans dire que l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est désormais un facteur supplémentaire, qui pèse sur les performances des opérations de maintien de la paix et la capacité des Casques bleus à s'acquitter efficacement de leurs tâches.

Dans ces circonstances sans précédent, il est de la plus haute importance d'assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et de prendre les mesures appropriées pour poursuivre la mise en œuvre efficace des mandats, tout en réduisant le risque d'une propagation du virus au sein des missions et au contact avec la population civile. Nous saluons les efforts du Secrétariat à cet égard et soulignons l'importance d'une collaboration étroite avec les pays fournisseurs de contingents ou de forces de police sur toutes les mesures à prendre à cet égard, en particulier en ce qui concerne la question des restrictions temporaires liées à la relève des contingents.

Nous le savons tous, les opérations de maintien de la paix ne sont pas censées se substituer aux autorités du pays hôte, mais plutôt être un complément pour les aider à renforcer leurs propres capacités nationales. Une coopération constructive et efficace avec l'État hôte est la condition préalable essentielle au succès de toute opération de maintien de la paix. Les mesures de confiance et l'échange d'informations sont particulièrement importants aujourd'hui, étant donné que les mesures mises en œuvre par les autorités nationales pour lutter contre la propagation de la pandémie peuvent entraîner des restrictions aux mouvements du personnel des Nations Unies. De telles situations doivent être réglées par le dialogue. Dans la mesure du possible, un appui peut être fourni aux États hôtes pour les aider à lutter contre la COVID-19 dans le cadre des mandats des missions concernées et à la demande des gouvernements nationaux.

La primauté de la diplomatie et du dialogue est au cœur des mandats de maintien de la paix et reste un impératif dans le règlement de toute crise où des missions de maintien de la paix sont déployées. Il est donc essentiel de ne pas perdre les acquis de la mise en œuvre des accords de paix et de continuer à encourager les parties à trouver des solutions politiques et à progresser vers la réconciliation nationale malgré les difficultés temporaires liées à la pandémie. L'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu constitue une très bonne base pour de tels efforts.

À cet égard, nous notons les signes de normalisation de la situation au Soudan du Sud, principalement grâce aux accords conclus par les parties sur la mise en

œuvre de l'Accord revitalisé de 2018. La formation des organes du Gouvernement provisoire, notamment du Gouvernement d'unité nationale, a commencé. Une réduction considérable du niveau de violence et des cas de violations des droits de l'homme dans le pays est déjà signalée. On signale également un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées qui retournent dans leur lieu de résidence permanente. Toutefois, la situation en matière de sécurité reste fragile. Les efforts des soldats de la paix de la MINUSS sont donc indispensables.

Nous voudrions souligner le rôle que la MINUSMA a joué pour faire face à la situation sécuritaire et faciliter les progrès dans le règlement politique au Mali. Nous sommes convaincus que la Mission a besoin d'un soutien global, comme le soulignent le récent rapport du Secrétaire général (S/2020/476) et sa lettre sur la performance de la MINUSMA (S/2020/481). Certaines mesures prises conformément au mandat de la Mission donnent déjà des résultats positifs dans les zones les plus touchées, telles que les régions centrales du pays.

À la lumière du format interactif de notre séance d'aujourd'hui, je voudrais poser une question spécifique aux commandants des forces de la MINUSMA et de la MINUSS : certains tentent-ils d'utiliser la COVID-19 comme prétexte pour entraver les évolutions positives sur le terrain, voire les processus politiques ?

Nous tenons également à souligner le rôle stabilisateur de la FNUOD dans le Golan syrien pour réduire les tensions et prévenir les incidents et les escalades entre les parties à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974. Nous continuerons à favoriser la création des conditions nécessaires au retour complet de la FNUOD dans le secteur bravo.

En conclusion, je voudrais exprimer une fois de plus notre reconnaissance aux commandants des forces pour leur leadership, particulièrement sollicité en cette période de pandémie, et pour leurs efforts continus visant à s'acquitter avec dévouement des tâches qui leur incombent. Je tiens également à féliciter les milliers de Casques bleus des missions de maintien de la paix des Nations Unies et à rendre hommage aux soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime pour le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe XIII

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance, importante et opportune, sur les opérations de maintien de la paix. Alors que le monde est confronté à l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les opérations de maintien de la paix doivent relever le défi de l'exécution de leurs mandats dans le contexte de la crise sanitaire mondiale actuelle.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois États africains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Niger, la Tunisie et l'Afrique du Sud, ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous remercions pour leurs exposés la générale de brigade Maureen O'Brien, commandante adjointe de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), le général de corps d'armée Shailesh Tinaikar, commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et le général de corps d'armée Dennis Gyllensporre, commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) .

Le Niger, l'Afrique du Sud, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines réitèrent leur soutien au maintien de la paix des Nations Unies, qui est l'un des mécanismes dont dispose l'Organisation pour renforcer la paix et la sécurité internationales et pour promouvoir la protection des civils en particulier. Nous nous faisons en outre l'écho de l'opinion selon laquelle il faut soutenir la poursuite d'opérations de maintien de la paix qui soient pertinentes, efficaces, efficientes et adaptées à leur objectif. Nous sommes heureux que l'initiative Action pour le maintien de la paix ait contribué à délimiter les rôles et responsabilités respectifs de l'ONU, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des pays hôtes et des organisations régionales.

Toutefois, nous notons avec inquiétude la nature changeante des menaces à la paix et à la sécurité internationales et les environnements complexes, instables et dangereux dans lesquels les missions de maintien de la paix opèrent, y compris leur exposition croissante à des menaces asymétriques, en particulier la MINUSMA, la Mission de l'Union africaine en Somalie et, dans une certaine mesure, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La MONUSCO reste la mission de maintien de la paix des Nations Unies qui compte le plus grand nombre de victimes. Nos soldats de la paix sont de plus en plus vulnérables et fréquemment soumis à des attaques ciblées.

C'est dans ce contexte que le Niger, l'Afrique du Sud, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines maintiennent que l'accent doit être mis sur l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix en adoptant, entre autres mesures, des technologies modernes à utiliser dans les opérations de maintien de la paix. L'ONU doit adopter l'utilisation de technologies intelligentes et renforcer les capacités clés qui permettent aux soldats de la paix de contrer toute attaque de groupes armés et d'autres formes de menaces asymétriques, qui sont de plus en plus fréquentes dans le cadre du maintien de la paix.

Le Niger, l'Afrique du Sud, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines reconnaissent que la crise sanitaire mondiale actuelle résultant de la pandémie de COVID-19 a aggravé les problèmes liés à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. Il est essentiel que l'ONU atténue l'impact de cette pandémie sur les soldats de la paix et améliore leur sûreté et leur sécurité.

Dans le même temps, nous encourageons les commandants des forces à veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient mises en œuvre dans le cadre de leurs

missions pour empêcher la transmission de la COVID-19 des soldats de la paix aux populations civiles, car cela pourrait ternir considérablement la réputation de la mission des Nations Unies et aggraver les sentiments anti-internationaux qui existent sur certains théâtres d'opérations. L'épidémie de choléra de 2010 en Haïti en est un exemple pertinent. Dans ce pays, la propagation non gérée d'une maladie parmi les soldats de la paix a créé des défis importants pour le pays hôte et a terni de manière permanente la réputation de l'ONU. Le Niger, l'Afrique du Sud, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines encouragent également les missions qui ont eu plus ou moins de succès dans l'exécution de leur mandat pendant la pandémie à partager leurs expériences et les leçons apprises avec les autorités de l'État hôte afin de renforcer les capacités et de développer la résilience.

Nous notons le lien étroit entre les mandats du Conseil de sécurité confiés aux missions de maintien de la paix et leur performance. La performance des opérations de paix dépend de la nature du mandat, des capacités, des ressources disponibles et des multiplicateurs et facilitateurs de force appropriés, proportionnels aux besoins des soldats de la paix sur leurs différents théâtres d'opérations. Le Niger, l'Afrique du Sud, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines attachent une grande importance aux questions d'efficacité des opérations de paix, mais la performance des missions de maintien de la paix doit être évaluée de manière équitable et fondée sur des preuves.

En tant que symbole d'espoir pour de nombreux civils, il incombe au personnel civil et en uniforme des Nations Unies de défendre les valeurs de l'Organisation et de se comporter conformément à ses règles et règlements. Les fautes commises par le personnel de maintien de la paix des Nations Unies ne doivent pas être tolérées. À cet égard, nous sommes déterminés à éradiquer l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par nos forces. Nous avons pris des mesures correctives pour remédier à ce problème. En outre, il convient de mettre davantage l'accent sur la sensibilisation culturelle des soldats de la paix dans les pays d'accueil afin d'éviter les malentendus inutiles et de rallier le soutien des communautés locales.

Le 29 mai, nous avons célébré la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. Le thème de cette année était: « Les femmes dans le maintien de la paix : une clef pour la paix ». Alors que nous commémorons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous devons reconnaître que certains des objectifs de la résolution n'ont pas été atteints, notamment des aspects relatifs aux opérations de maintien de la paix, où les femmes restent sous-représentées.

Nous réitérons donc notre position, à savoir que des stratégies porteuses de transformation doivent être adoptées afin d'honorer pleinement les engagements pris concernant la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces stratégies doivent, entre autres, réaliser les aspirations énoncées dans la résolution 2242 (2015) et la stratégie des Nations Unies sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 afin d'augmenter le nombre de femmes en uniforme déployées pour remplir des fonctions militaires et de police, notamment à des postes de direction. Il faut donc user de tous les moyens pour que ces objectifs soient atteints, notamment le recrutement ciblé, la mise à disposition d'installations adéquates et appropriées pour accueillir les femmes soldats de la paix, et des programmes de mentorat et de formation destinés aux femmes pour accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix.

Enfin, nous encourageons l'ONU à renforcer sa coopération avec les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix. Nous nous félicitons du soutien et de la collaboration mutuellement enrichissants qui se poursuivent, en particulier en ces temps difficiles, en vue d'atténuer l'incidence de la COVID-19. Nous saisissons cette occasion pour saluer l'engagement constant des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et les sacrifices que consent le personnel en uniforme et civil pour mettre en œuvre les mandats de maintien de la paix de l'ONU dans des environnements difficiles et pour s'adapter aux difficultés que pose la COVID-19.

Annexe XIV

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En premier lieu, je tiens à remercier les commandants de force de s'être adressés à nous aujourd'hui et, par leur intermédiaire, je tiens à remercier leurs soldats du travail qu'ils accomplissent pour contribuer à protéger les civils et appuyer la stabilité dans certains des environnements les plus difficiles au monde. Je m'associe à mes collègues pour rendre hommage aux 25 soldats de la paix qui ont consenti le sacrifice ultime sur le terrain cette année, notamment les membres de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui sont morts récemment des suites de la maladie à coronavirus (COVID-19).

La COVID-19, bien sûr, pose une série de problèmes supplémentaires dans le contexte de chaque mission. J'ai accueilli avec une grande satisfaction les commentaires faits dans les exposés concernant la manière dont les missions s'efforcent de relever ces nouveaux défis et dont nous, les États Membres à titre individuel, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, pouvons appuyer aux mieux ces missions. Le plus difficile consiste à continuer d'assurer la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix tout en veillant à ce qu'ils puissent remplir de leurs tâches importantes pour s'acquitter de leurs mandats, qu'il s'agisse de protéger les civils ou de stabiliser des environnements déchirés par des conflits. Nous ne pouvons nous permettre de nous relâcher sur l'un ou l'autre de ces impératifs.

Tout en remédiant à ces problèmes pressants, nous ne devons pas perdre de vue les engagements à long terme que nous avons pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, qui vise à réformer les activités de maintien de la paix pour les adapter aux XXIe siècle. Cette initiative peut continuer de constituer une base solide pour que les missions de maintien de la paix des Nations Unies puissent accomplir toutes les tâches que nous leur confions et s'en acquittent, même en ce moment, dans ces circonstances difficiles.

Premièrement, une priorité centrale en matière de réforme doit être d'améliorer la planification ainsi que la collecte et l'utilisation de données dans tous les domaines afin d'appuyer une prise de décisions basée sur des preuves, au Siège et dans le contexte de toutes les missions. Cela permettra d'améliorer l'analyse et les recommandations fournies aux États Membres.

À cela se rapporte la question de la performance et de la fourniture de données plus précises sur les performances exceptionnelles et les performances insuffisantes. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre annoncée du nouveau dispositif de gestion de la performance complet et intégré d'ici la fin de l'année pour gérer la performance des soldats de la paix et du personnel civil de maintien de la paix ainsi que la performance globale des missions, et pour renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité. En outre, nous notons, en particulier en cette année du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2020), que nous devons également continuer de mettre en place des mesures en vue d'augmenter le nombre de femmes soldats de la paix déployées et de garantir leur participation effective et véritable à tous les niveaux.

Comme le Conseil l'a entendu récemment à l'occasion du débat annuel sur la protection des civils (voir S/2020/465), les civils restent les premières victimes des conflits dans le monde entier. Nous devons donc continuer de renforcer l'exécution des mandats de protection des civils, qui doit englober la pleine mise en œuvre de la politique relative au renseignement dans le cadre du maintien de la paix et de la

politique révisée du Département des opérations de paix en matière de protection des civils. Nous devons également continuer de mettre en œuvre la dernière version du plan d'action sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Enfin, nous devons continuer d'œuvrer à faciliter la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix dans les contextes tels que le Soudan, accroître notre appui au Fonds pour la consolidation de la paix et garantir une approche conjointe entre le système des Nations Unies, les donateurs et les autres parties prenantes.

Comme mes collègues, j'ai quelques questions. La première, que je pense valable pour toutes les missions, mais que j'adresse aujourd'hui au commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), est la suivante. Nous voulons naturellement faire en sorte que toutes les mesures possibles soient prises pour garantir la sûreté et la sécurité de tous les soldats de la paix sur le terrain, en particulier en termes de maladies et de blessures, mais nous sommes préoccupés par l'incidence de la COVID-19 sur les voies d'évacuation médicale. Le commandant de la force est-il certain que les chemins cliniques en place offrent des garanties adéquates ? Dans le cas contraire, que pouvons-nous faire pour débloquer la situation et fournir un appui ?

Deuxièmement, nous avons noté l'incidence de la COVID-19 sur les rotations, ce qui pourrait avoir des conséquences sur l'efficacité des missions et le bien-être de leur personnel. Compte tenu du fait que dans le contexte de plusieurs missions, le pic des cas de contaminations au virus pourrait être atteint dans les mois à venir, à quoi les commandants de force s'attendent-ils après le 30 juin, date à laquelle le gel des rotations devrait être levé ? Quelles seront les conséquences en termes d'exécution des mandats durant la deuxième moitié de l'année ?

Troisièmement, j'ai une autre question pour le commandant de la force de la MINUSS, mais elle est valable pour tout le monde. Nous demeurons préoccupés par la violence sexuelle et fondée sur le genre dans plusieurs zones d'opérations de missions, y compris, par exemple, la violence récente signalée au Soudan du Sud. Je sais que mon collègue indonésien a déjà posé la question, mais je me demandais si le commandant de la force pourrait nous expliquer comment l'analyse de la situation et le renseignement peuvent être utilisés sur le terrain, à la fois pour prévenir et dissuader la violence sexuelle et fondée sur le genre et pour réagir aux situations d'urgence.

Enfin, j'ai encore une autre question pour le commandant de la force de la MINUSS. Je voudrais qu'il nous donne son évaluation de l'incidence que la COVID-19 risque d'avoir sur le taux de départ volontaire des civils des sites de protection des civils et qu'il nous dise s'il s'attend à ce que la COVID-19 ait un impact profond sur la manière dont la force répartit ses ressources entre les tâches de protection statique et mobile.

Je voudrais simplement souligner que le Royaume-Uni attend avec impatience le déploiement de nos forces de reconnaissance de longue portée, qui comptent 250 membres, en vue de travailler sous le commandement de la MINUSMA en fin d'année.

Annexe XV

Déclaration de Mme Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie les commandants de force pour leurs exposés et leur service.

J'exprime mes condoléances aux familles des deux soldats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui sont morts des suites de la maladie à coronavirus (COVID-19) la semaine dernière. Les États-Unis apprécient grandement l'esprit de sacrifice de tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, qui continue de maintenir la paix et la sécurité dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et nous félicitons tous les commandants de force pour leur leadership pendant cette crise.

La pandémie a mis les missions de maintien de la paix des Nations Unies devant des défis nouveaux et imprévus, notamment du fait de la suspension de la relève des contingents, des restrictions de mouvement du personnel et du matériel, de la nécessité d'installations de quarantaine et d'isolement et des problèmes d'accès dans des pays tels que le Sud-Soudan. Les commandants de force ont redéfini les priorités dans l'exécution des mandats, tout en faisant face aux restrictions imposées au mouvement des soldats. Mais même s'ils doivent face à ces problèmes, nous nous attendons à ce qu'ils rendent compte de la performance du personnel civil et en uniforme.

Nous continuons à prôner la mise en œuvre de la résolution 2436 (2018), qui demande des normes de performance claires et objectives pour tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, des mesures pour sanctionner les résultats insuffisants et récompenser les résultats exceptionnels. Nous espérons qu'elle sera intégralement mise en œuvre, et nous sommes impatients d'en savoir plus sur la manière dont les commandants de force demandent des comptes aux soldats pour leur performance. Il sera essentiel de disposer d'un mécanisme de responsabilisation applicable au personnel en uniforme et au personnel civil, et conforme à un dispositif intégré de gestion de la performance.

Comme le général dos Santos Cruz l'a indiqué dans son rapport, la responsabilité contribue à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. Nous soutenons la résolution 2518 (2020), et soulignons l'importance de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix. La résolution souligne la forte corrélation entre la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et une culture de la performance et du respect du principe de responsabilité.

En ce qui concerne la MINUSMA, nous apprécions les efforts qui ne cessent d'être faits pour donner la priorité à la performance des contingents et demander des comptes aux soldats dont les résultats sont insuffisants. Nous saluons également l'initiative prise par le commandant de la force de maximiser les capacités des pays fournisseurs de contingents à la MINUSMA, en élaborant le plan d'adaptation de la force de la Mission.

Pour que ce plan soit couronné de succès, il faut des pays fournisseurs de contingents capables de concourir à ce travail, et la récente conférence sur la constitution des forces est un pas positif dans cette direction. Nous continuons à encourager les États Membres à s'engager à fournir des unités plus spécialisées, ainsi que les capacités facilitatrices nécessaires, telles que des hélicoptères, des capacités médicales et en matière de renseignement, des moyens de surveillance et de reconnaissance.

Nous pensons qu'il est important que les pays fournisseurs de contingents expriment clairement toutes les réserves éventuelles avant le déploiement et s'engagent à assurer une transparence opérationnelle totale. Après les attaques ayant pris pour cible des soldats de la paix, quelles mesures le commandant de la force de la MINUSMA prend-il pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix ?

En ce qui concerne la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), nous saluons les efforts entrepris par le commandant de la force pour augmenter la présence de la force de la MINUSS en adoptant une structure « en étoile » pour ses patrouilles, laquelle a permis d'accroître l'engagement et la présence sur le terrain dans les zones de tension répertoriées. Nous saluons l'engagement de la MINUSS à faciliter la liberté de mouvement des civils dans les zones de conflit, mais nous demeurons préoccupés par les conséquences de la réduction des patrouilles. Comment la confirmation des cas de COVID-19 dans certains des sites de protection des civils a-t-elle affecté ses opérations, et comment sensibilise-t-il les personnes déplacées aux dangers de la COVID-19 ?

Enfin, en ce qui concerne la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), nous apprécions l’action que continue de mener la commandante adjointe de la Force, la générale de brigade Maureen O'Brien, pendant cette pandémie. Nous exprimons également notre plein soutien à la nomination par le Secrétaire général du général de division Ishwar Hamal en tant que Chef de mission et commandant de la Force, et nous attendons avec impatience son arrivée à la mission. Le Conseil a exprimé son soutien unanime à la reprise complète des opérations dans le secteur bravo, ainsi qu'à la nécessité de reprendre les inspections dans la zone de limitation du secteur bravo. Quel est le plan de la FNUOD pour la reprise des inspections dans la zone de limitation du secteur bravo ?

Annexe XVI

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je m'associe à mes collègues pour féliciter l'Estonie de son excellent travail à la tête du Conseil de sécurité durant le mois de mai et pour assurer le Président du Conseil pour le mois de juin de notre plein appui.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, et les commandants de force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement – le général de corps d'armée Gyllensporre, le général de corps d'armée Tinaikar et la générale de brigade O'Brien, respectivement – de leurs exposés instructifs et de leur service.

Nous félicitons vivement tous les soldats de la paix placés sous leur commandement des efforts considérables qu'ils déploient sur le terrain en cette période difficile. Nous sommes attristés par le récent décès de deux soldats de la paix de la MINUSMA des suites de la maladie à coronavirus (COVID-19) et nous tenons à adresser nos plus sincères condoléances à leurs familles. Nous souhaitons également un prompt rétablissement aux plus de 150 femmes et hommes contaminés par le coronavirus dans les différentes missions de maintien de la paix.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont actuellement confrontées à des difficultés sans précédent en raison des conditions inédites et complexes causées par la propagation de la COVID-19. À cet égard, nous nous félicitons de la mise en place de mesures d'atténuation et saluons les initiatives de toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies pour contribuer à protéger les soldats de la paix et les communautés locales, tout en accompagnant les efforts des gouvernements hôtes contre la pandémie et en maintenant la continuité de leurs opérations critiques.

Dans ce contexte, nous nous devons de réaffirmer les points suivants.

Il nous faut veiller à ce que les missions disposent des outils médicaux, équipements de protection individuelle, produits de lavage des mains et respirateurs dont elles ont besoin. Tous les protocoles mis en place pour contenir la propagation du virus dans une mission doivent être strictement appliqués et régulièrement révisés pour être adaptés à l'évolution de la situation.

Nous devons également veiller à ce qu'aient régulièrement lieu une mise en commun de l'information, des actions de sensibilisation et une communication fluide entre la mission de maintien de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies concernée d'un côté et les autorités et communautés locales de l'autre. Nous pensons qu'il s'agit là d'une mesure pratique importante que les missions de maintien de la paix peuvent prendre pour aider les pays hôtes pendant cette période extraordinaire.

Enfin, en reconnaissance du rôle essentiel des femmes dans les activités de maintien de la paix, une dimension de genre devrait être intégrée dans tous les plans d'intervention. Nous appelons à envisager plus sérieusement la nécessité d'adopter, à titre prioritaires, des politiques à l'appui des soldates de la paix, notamment en ce qui concerne leur sûreté, leur sécurité, les installations nécessaires et la création d'un environnement de travail favorable.

Je profite de la présente occasion pour poser les questions suivantes.

Premièrement, cela fait maintenant plus de deux mois que le Secrétaire général a lancé un appel à un cessez-le-feu mondial. Les commandants de force ont-ils

constaté une concrétisation de cet appel dans le pays où leur mission est déployée ? L'aide humanitaire a-t-elle été autorisée à atteindre sans entrave les populations les plus vulnérables à la propagation de la COVID-19 ?

Deuxièmement, de toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies, la MINUSMA est celle qui recense le plus grand nombre d'infections. Quel a été l'incidence de la pandémie sur l'exécution des tâches de la Mission ? Quelles activités n'ont pas pu être mises en œuvre et restent pendantes en raison de la situation ?

Troisièmement, la protection des civils en période de conflit armé est une tâche essentielle des missions de maintien de la paix. En ce qui concerne la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, ce sont plus de 190 000 civils au total qui ont cherché la sécurité dans les six sites de protection des civils situés sur les bases de la Mission. Quelles mesures ont été prises pour prévenir l'apparition de la COVID-19 sur ces sites ?

Quatrièmement, le Secrétaire général adjoint Lacroix pourrait-il nous présenter le plan de rotation des missions de maintien de la paix des Nations Unies pour le second semestre de cette année ?